

Services provinciaux.—Plusieurs ministères provinciaux utilisent des services de radio. Le tableau 5 donne, par province, le nombre des stations ainsi exploitées.

5.—Stations de radiocommunication exploitées par les provinces, 31 mars 1953

Province	Stations	Province	Stations
Terre-Neuve.....	9	Manitoba.....	167
Nouvelle-Écosse.....	14	Saskatchewan.....	487
Nouveau-Brunswick.....	30	Alberta.....	254
Québec.....	238	Colombie-Britannique.....	625
Ontario.....	943	Total.....	2,767

Autres services de radiocommunication.—La radiotélégraphie et la radiotéléphonie sont des moyens de communication employés par tout le Canada pour rallier les endroits isolés que n'atteignent pas les services télégraphiques et téléphoniques ordinaires.

Les administrations municipales utilisent de plus en plus la radio en vue de faciliter leur travail. On le remarque dans toutes les catégories de services qui recourent à la radio pour communiquer avec leurs véhicules, c'est-à-dire la police, les pompiers, les ingénieurs, l'hydro, etc. De plus, l'usage croissant de la radio dans les communications entre postes mobiles urbains s'est poursuivi sans donner aucun signe de ralentissement. Les services comme les taxis, la construction lourde, le béton prêt à couler, l'aménagement et l'exploitation de pipe-lines, la médecine vétérinaire et rurale, ont participé activement à cette avance. Des services de relais de messages téléphoniques par radio à des postes publics mobiles (services de téléphone) ont aussi été autorisés dans quelques villes, dont Montréal, Toronto et Edmonton.

Les services d'utilité publique, les compagnies et commissions d'énergie électrique, les entreprises d'extraction minière et pétrolière, se servent beaucoup plus qu'autrefois de la radio; l'expansion porte tant sur les postes mobiles urbains que sur les communications entre points fixes.

Les entreprises commerciales de transport aérien, y compris celles qui n'assurent que des services non réguliers, ont obtenu des permis pour 893 stations de communication au sol, 30 stations de radiophare et 516 stations d'aéronef. De plus, nombre de particuliers et d'entreprises commerciales, de sociétés industrielles, minières, pétrolières, etc., ont également été autorisées à exploiter des stations d'aéronef et les stations terrestres correspondantes dans l'accomplissement de leurs affaires normales.

Ces entreprises de transport, ces particuliers et ces entreprises commerciales ont exploité en tout 1,083 stations au sol et 1,314 stations d'aéronef durant l'année terminée le 31 mars 1953.

Aides radio à la navigation.—*Stations de radio maritimes.*—On trouvera des renseignements détaillés sur les aides radio à la navigation maritime dans la publication annuelle *Radio Aids to Marine Navigation*. On peut se la procurer ainsi que les Avis aux navigateurs, qui la complète, au ministère des Transports (Ottawa).

Stations côtières de radiocommunications.—Les stations côtières de radiocommunications ont pour but principal de permettre à tout navire qui circule à moins de 500 milles de la côte canadienne de communiquer avec la terre. Tous les jours, aux heures convenues, vingt stations de la côte est, de la baie d'Hudson et du détroit